



DEPARTEMENT DE L'AVEYRON - COMMUNE DE SAINT -IZAIRE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 22 JUIN 2023

PROJET VALIDE AU CM DU 19/09/23

PRESENTS : Zoe POHL-BOUSQUET - Ghislain CABAL ZINCK - Gérard RAMONDENC -
Christophe RAYSSAC —Dominique ROURE – Christian VERNHET

EXCUSES :

Chantal BARRIERE (pouvoir donné à Christian Vernhet)

Virginie CASTANIER (pouvoir donné à Zoe Pohl Bousquet) -

Jean-Jacques SELLAM (pouvoir donné à Ghislain Cabal Zinck)

Secrétaire de séance : Dominique ROURE

ORDRE DU JOUR :

- 1- Approbation du compte -rendu du CM du 7 avril 2023
- 2 - Modification du montant de la DETR voirie 2023
- 3 - Délibération charte 2022 -2023 / projet statuts Parc Naturel Régional des Grands Causses
- 4 - Délibération bail "Auberge de La Valette"
- 5 - délibération SIEDA renouvellement du groupement d'entretien et rénovation de l'éclairage public
- 6 - Délibération pour la modification des statuts n° 1 du Syndicat Mixte des Eaux Lévezou Ségala
- 7 - Délibération pour la modification des statuts n° 2 du Syndicat Mixte des Eaux Lévezou Ségala
- 8 - Délibération pour l'adhésion de la commune de Milhars (81) au syndicat mixte des Eaux Lévezou Ségala
- 9 - Délibération pour le recrutement d'un agent contractuel / retraite
- 10 - Délibération achat parcelles à Didier MERIC
- 11 - Délibération vente parcelles à Didier MERIC

12 - Délibération vente à Charles CARRIERE MONTJOSIEU

13 - Hôpital santé

14 - Choix d'une devise pour mettre sous le blason

Questions diverses

Monsieur le Maire ouvre le conseil municipal à 20H30 en présentant l'ordre du jour et en informant les conseillers de la visite constructive de la sous-préfète qui a pu prendre connaissance de la réalité de notre commune.

1- Approbation du compte -rendu du CM du 7 avril 2023

Monsieur le Maire indique que le compte rendu de ce conseil a été envoyé très tardivement. Il propose aux conseillers de prendre connaissance de ce compte rendu et de transmettre à Dominique Roure, secrétaire de séance, les correctifs qui seraient nécessaires. Le compte rendu est validé sous cette réserve.

Ghislain Cabal Zinck revient sur les échanges en fin de séance précédente ; il tient à préciser les modalités de fonctionnement du local paysan afin d'éviter toute confusion ou mauvaise interprétation ; de même qu'il précise que son intervention sur les travaux de voirie était de portée générale conformément à son rôle de conseiller municipal.

2 - Modification du montant de la DETR voirie 2023

Monsieur le Maire rappelle la délibération prise au dernier conseil quant aux travaux de voirie. Il informe le conseil qu'une subvention de 18 500 € devrait être obtenue de la part de l'Etat soit 25,37%. Le plan de financement est donc revu de la façon suivante :

Montant des travaux HT : 72 926,09€

Subvention état : 18500€

Part de la commune : 54 426,09€

Un échange a lieu pour savoir jusqu'où les travaux de voirie doivent être réalisés sur la route de Salelles. Un consensus se dégage pour s'arrêter à la croix, limite de la commune.

Délibération à l'unanimité

3-Délibération charte 2022 -2023 / projet statuts Parc Naturel Régional des Grands Causses

Monsieur le Maire donne la parole à Dominique Roure qui présente les enjeux des délibérations proposées. Il présente les évolutions apportées à la charte du parc, informe le conseil sur les statuts proposés pour le parc ; note son élargissement au pays lodévois et indique l'intérêt pour la commune d'adhérer au parc.

Des échanges au sein du conseil permettent de préciser les évolutions apportées. Le conseil délibère à l'unanimité sur les délibérations proposées.

4 - Délibération bail "Auberge de La Valette"

Monsieur le Maire rappelle les échanges précédents sur la situation de l'auberge. Il procède à une déclaration (jointe ci-après) indiquant tout l'intérêt que la commune porte à l'auberge. Il donne lecture du projet de bail avec un loyer mensuel de 461, 41€.

Le conseil valide le projet de bail à l'unanimité.

5- délibération SIEDA renouvellement du groupement d'entretien et rénovation de l'éclairage public

Monsieur le Maire donne la parole à Gérard Ramondenc qui présente les enjeux du renouvellement du contrat entre la commune et le SIEDA. Il s'agit de renouveler le contrat qui nous lie au SIEDA pour l'entretien, la rénovation de l'éclairage public, ainsi que le groupement d'achat d'électricité.

Délibération à l'unanimité.

6- Délibération pour la modification des statuts n° 1 du Syndicat Mixte des Eaux Lézou Ségala et 7 - Délibération pour la modification des statuts n° 2 du Syndicat Mixte des Eaux Lézou Ségala

Monsieur le Maire rappelle le choix que la municipalité a réalisé en adhérant au syndicat mixte des eaux du Lézou/ Ségala. En conséquence, la commune a à se prononcer sur les modifications de statut du syndicat mixte. Monsieur le maire donne lecture de la délibération portant approbation de la révision des statuts.

Le conseil municipal décide d'approuver la révision des statuts n°1 du syndicat mixte des eaux du Lézou/Ségala par 8 voix POUR et 1 ABSTENTION

Le conseil municipal décide d'approuver la révision des statuts n°2 du syndicat mixte des eaux du Lézou/Ségala par 8 voix POUR et 1 ABSTENTION

8 Délibération pour l'adhésion de la commune de Milhars (81) au syndicat mixte des Eaux Lézou Ségala

Monsieur le Maire poursuit les débats en proposant l'adhésion de la commune de Milhars.

Le conseil municipal décide d'approuver l'adhésion de la commune de Milhars au syndicat mixte des eaux du Lézou/Ségala par 8 voix POUR et 1 ABSTENTION

9 Délibération pour le recrutement d'un agent contractuel

Monsieur le Maire informe le conseil du départ à la retraite de l'agent communal au 01 décembre. Cet agent est en congé jusqu'à cette date pour récupérer l'ensemble des heures supplémentaires qu'il a effectuées.

Pour remplacer cet agent, il est prévu de recruter un agent contractuel au 01/10/23 pour une durée hebdomadaire de 35 heures et une période de six mois, avant de le recruter durablement s'il donne satisfaction. Monsieur le Maire indique que jusqu'au 01 décembre, la commune devra assumer deux salaires.

Monsieur le Maire propose donc de créer un emploi permanent d'adjoint technique territorial dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie C à partir du 01/10/2023 en remplacement de l'agent communal actuel et de provisionner le budget à cette fin.

Délibération à l'unanimité.

10- Délibération achat de parcelles à Didier MERIC

11 - Délibération vente de parcelles à Didier MERIC

Monsieur le Maire rappelle le souhait de régulariser la situation concernant le chemin au lieu-dit le « mas de Gascuel » (délibération du 30/03/2012). Il propose de procéder à la vente des parcelles cadastrées 672,673,674 et à l'achat des parcelles 667 et 670.

Délibération à l'unanimité

12- Délibération vente à Charles CARRIERE MONTJOSIEU

Monsieur le Maire rappelle les différentes démarches engagées depuis fort longtemps (anciennes délibérations – enquête publique) concernant la cession d'une partie du chemin rural au lieu-dit le Mouly. Il propose de régler cette situation en vendant cette partie du chemin (parcelle section I N°796) au prix symbolique de 1 €. Un échange a lieu au sein du conseil sur le fait de privatiser une partie de chemin communal, sachant que les conduites des eaux usées traversent ce terrain.

Délibération favorable la vente par 8 voix pour et 1 abstention

13 – Hôpital, offre de santé

Monsieur le Maire informe le conseil des questions d'accès aux soins sur le Saint Affricain, suite à une réunion de présentation par les radiologues de la nouvelle offre sur le territoire. Dominique Roure rappelle la motion qui a été votée au conseil communautaire à l'unanimité pour garantir l'offre de santé et l'accès aux soins sur notre territoire. Le conseil partage ces préoccupations et sera vigilant quant à l'évolution de l'offre de santé tant pour l'hôpital médian que pour les soins qui resteront accessibles à Saint Affrique.

14- Choix d'une devise pour compléter le blason

Monsieur le Maire donne la parole à Dominique Roure qui rappelle le choix qui avait été fait de doter la commune d'une devise accompagnant le blason et exprimant son identité. Il

donne lecture des propositions de devises reçues et propose aux conseillers de retenir deux ou trois devises qui seront portées au choix des habitants.

Liste des devises proposées : Une terre à ciel ouvert - De la nature, c'est le repaire - De toutes manières, solidaire - Terre de vie et d'avenir - Une terre à chérir - Cœur de terroir - Terre d'espoir et d'engagement - Ceint de nature et d'histoire - Par et pour les Saint-Izariens - Passionnément nature, intensément humain - Pour une communauté de destins - Solidaires pour le bien commun - Cohérence et constance - La force d'une volonté – Saint-Izaire, sainte misère – saint-Izaire bâti sur la pierre

Les conseillers confirment l'intérêt de proposer une devise pour la commune. Le choix se porte sur les devises suivantes : SAINT -IZAIRE, Terre de vie et d'avenir - SAINT -IZAIRE, Passionnément nature, intensément humain - SAINT -IZAIRE, Solidaires pour le bien commun - SAINT -IZAIRE, Force et volonté - SAINT -IZAIRE, Bâti sur la pierre !

Ces devises seront communiquées dans le prochain bulletin et les habitants pourront choisir leur devise d'ici le 01 septembre. Au final, le conseil municipal statuera au regard du choix des habitants.

Questions diverses

- La venue d'un groupe de scouts deux semaines cet été est évoquée. Il y aura besoin de véhicules pour faciliter leur venue de la gare de Tournemire et leur retour.
- Le compte rendu du dernier conseil d'école est partagé. La rentrée devrait voir un effectif de 12 à 15 élèves, avec une équipe pédagogique et éducative stable. L'organisation du transport scolaire sera à suivre, avec des difficultés pour trouver des chauffeurs.
- La campagne de stérilisation des chats est engagée en lien avec la SPA.
- Les expositions de l'été sont présentées. Le vernissage est prévu le samedi 08 juillet.
- Monsieur le Maire donne lecture du courrier de madame Granier qui est commenté.

Monsieur le Maire conclut la séance à 23H15 en remerciant les conseillers.

Annexe : déclaration de monsieur le Maire lors du conseil municipal du 22 juin

L'auberge de Saint Izaire a rouvert ses portes depuis vendredi 16 juin grâce à l'engagement de la famille Leclerc / Verdet.

Une auberge dynamique, accueillante, proposant des menus de qualité tout en restant abordables, constitue indéniablement un lieu de rencontre et d'animation du village, indispensable à sa vie, tant pour ses habitants que pour les visiteurs. La municipalité se félicite de cette réouverture, comme elle s'était félicitée en son temps de la reprise de l'auberge par Jacques, Sandra et Joel.

Nous souhaitons pleine réussite aux nouveaux aubergistes. De multiples animations sont d'ores et déjà prévues et l'accueil à l'auberge d'activités de loisirs, devrait permettre de renforcer son attractivité. La réouverture prochaine de l'épicerie et les services proposés, ainsi que la possibilité de location de chambres répondent à un véritable besoin.

Dans un contexte économique inflationniste, la vie d'une auberge est particulièrement délicate ; la municipalité assure les aubergistes de son soutien et de son aide, dans la mesure de ses moyens, comme elle l'a fait pour leurs prédécesseurs. **LONGUE VIE A L'AUBERGE !**